

Art. 1 – Organisation

A. Les Championnats de France individuels sont organisés en 2 phases :

- ✓ Phase régionale : les 29 et/ou 30 avril 2023
- ✓ Phase nationale : les 3 et 4 juin 2023

B. La participation à la phase régionale est obligatoire pour une éventuelle qualification à la phase nationale.

Les 10 finalistes hommes et les 10 finalistes dames du Championnat de France 2022 sont exempté(e)s de la phase régionale et directement qualifié(e)s pour la phase nationale. Cela concerne :

LANOS Thibaut	GORON Solène
ROULET Théo	LOPES D'ANDRADE Alexandra
HACHIN Christophe	PLANCHARD Marylin
RIUS Grégory	JACQUES Amandine
BONNEFOY Hugo	HAUSTRAETE Julie
MOUVEROUX Gaëtan	JOLY Pauline
DUBOIS Maxime	MARTIN-PONSODA Louna
FIALON Maximilien	BAIN Estelle
BILLAUT Keny	PRUVOST Angélique
OLRY Théo	WISNIEWSKY Fély

Les inscriptions des têtes de série seront validées par les clubs et non plus par les licenciés concernés.

C. Jusqu'à la demi-finale nationale, les égalités sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

D. Dans chacune des phases (régionale et nationale), le décalage de pistes à la fin de la première série s'effectue de la manière suivante :

- ✓ Les pistes paires de la 1^{ère} série se décalent vers la droite de la deuxième à la dernière série.
- ✓ Les pistes impaires de la 1^{ère} série se décalent vers la gauche de la deuxième à la dernière série.

Art.2 – Les participants

La compétition est ouverte à tous les joueurs licenciés FFBSQ, avec la réserve de l'art 4-E.

Art. 3 – Phase régionale

- A. Chaque participant(e) effectue 8 lignes en 4 séries de 2 lignes, consécutives ou non. Le décalage est déterminé par l'art.1-D.
- B. A l'issue des 8 lignes, qualification des finalistes dans l'ordre du classement. Le nombre des finalistes est au minima le plus grand des nombres suivants :
- ✓ 40% (arrondi à l'entier supérieur) des participants
 - ✓ 200% des qualifiés pour la phase nationale
 - ✓ 8 Hommes et 4 Dames

Les finalistes effectuent 3 séries consécutives de 2 lignes avec changement de pistes entre les séries. Le décalage est déterminé par l'Art.1-D.

- C. A l'issue des 14 lignes, le titre de Champion(ne) régional(e) est décerné.
- D. La/le champion(ne) régional(e) est automatiquement qualifié(e) pour la phase nationale, ainsi que les suivants dans la limite des quotas déterminés par le CNB. Ces quotas sont calculés au prorata des engagés à la phase régionale.
- E. La ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.
- F. Engagement à la compétition : 16.50 € + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder 3,40 € l'unité, à régler à la ligue (ou CSR).

Les quotas étant calculés sur le nombre d'inscrits, aucun engagement ne sera remboursé après leur diffusion, quel que soit le motif du désistement.

Art. 4 - Championnat de France

- A. Lieu : à définir
- B. La phase nationale réunit au total **64 joueurs et 48 joueuses** : au minimum 54 joueurs et 38 joueuses qualifié(e)s lors de la phase régionale et les 10 hommes et 10 femmes exemptés de la phase régionale (Art. 1-B).
- C. Engagement : pas d'engagement. Les frais des parties sont pris en charge par le CNB.
- D. Les conditions de jeu sont définies par la Commission Technique du CNB.
- E. Déroulement :
- ✓ **Qualifications** : Chaque participant(e) effectue 8 lignes en 4 séries de 2. Le décalage est déterminé conformément à l'art.1-D.
 - ✓ **Demi-finale** : les 32 meilleurs hommes et les 24 meilleures dames sont qualifié(e)s pour jouer 6 lignes en 3 séries de 2. Le décalage est déterminé conformément à l'art.1-D.
 - ✓ **Les scores seront intégralement conservés**

- ✓ **Finale** : Les champions de France représentant la France au niveau international, seuls les joueurs et joueuses de nationalité française peuvent participer à la finale qui décerne ce titre (cf art 5).

Les **10 meilleurs joueurs français et les 10 meilleures joueuses françaises** au classement de la demi-finale sont qualifié(e)s pour jouer une finale « Round Robin » (20 quilles de bonification par match gagné et 10 quilles en cas d'égalité).

✓ **Les scores seront intégralement conservés**

- F. Titres décernés : Les titres de Champion et de Championne de FRANCE sont décernés à l'issue de la finale (total quilles des parties + bonifications).

En cas d'égalité, le départage se fait au nombre de bonifications ; en cas de nouvelle égalité à la confrontation directe.

- G. Forfaits, repêchages, modifications :

- ✓ **Forfait** : Les participant(e)s qui déclarent forfait sont tenu(e)s de le faire savoir à leur ligue régionale qui requalifie dans l'ordre du classement régional jusqu'au 19 mai 2023 au soir.

Après cette date, le CNB requalifie dans l'ordre des classements de la région du lieu de la finale nationale.

- ✓ **Modifications** : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifié(e)s en fonction du nombre de pistes disponibles ou du nombre de joueurs/joueuses d'outre-mer qualifié(e)s.

Art. 5 – Divers

Les Champions de FRANCE 2023 représenteront la France lors de la Coupe d'Europe Individuelle 2023. En cas de forfait ou d'empêchement, la/le suivant(e) au classement sera repêché(e). Le repêchage ne pourra se faire que sur le classement des 10 finalistes.

Art. 6 – Divers

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ces Championnats de France.

Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.